



# Formation

# DALO



*Niveau - II*

# Formation DALO - Niveau II

## OBJECTIFS & COMPÉTENCES VISÉES

Permettre aux acteurs du secteur du logement d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire et les enjeux de la loi DALO. Tout en explorant des questions précises concernant le DAHO à travers les études de cas.

- Comprendre l'esprit de la loi DALO
- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en oeuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO
- Être capable d'effectuer les voies de recours ouvertes par soi même

## FORMATION D'UNE JOURNÉE (7 HEURES)

**DATE :** 10/02/2023

Inscription ouverte

jusqu'au **27/01/2023**

via le [formulaire en ligne](#)

**FORMAT :** Distanciel (visioconférence)

Nombre de participants

minimum : 8

Nombre de participants maximum : 16

**PUBLIC CIBLE :** Professionnels ou bénévoles accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne et avocats

- **PRÉ-REQUIS :** Avoir eu un premier contact avec la procédure DALO / DAHO (ex : avoir fait un dossier cerfa)

## ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION DU HANDICAP :

contacter Céline Ménager, la référente handicap, afin de voir ensemble la manière dont nous pouvons adapter notre prestation à vos besoins ([celine.menager@assodalo.org](mailto:celine.menager@assodalo.org))

## TARIFS

- Tarif adhérents de l'Association DALO : 300 € par participant
- Tarif non adhérents : 360€ par participant

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

---

- Histoire et sens de la loi DALO
  - Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
  - L'adoption de la loi DALO
  - Les grands principes de la loi DALO
- Contenu de la loi DALO
  - Rappel des critères généraux et situations visées par la loi DALO
  - L'examen des recours amiables par la Commission de médiation
  - Voies de recours ouvertes pour la reconnaissance et la mise en oeuvre du DALO
- Approfondissement sur 2 thématiques demandées par les stagiaires
  - Thématique 1
  - Thématique 2
  - Etude de cas concrets

# ORGANISATION DE LA FORMATION

---

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires en visioconférence
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

# PLANNING 2022

## Formations

### DALO - DAHO

Janvier	<b>Février</b> Formation <b>DALO</b> Niveau I Le 24 et 25 février 9h30 – 16h	<b>Mars</b> Formation <b>DAHO</b> Niveau I Le 11 mars 9h30 – 17h	<b>Avril</b> Formation <b>DALO</b> Niveau II Le 4 avril 9h30 – 17h
<b>Mai</b> Formation <b>DAHO</b> Niveau II Le 6 mai 9h30 – 17h	<b>Juin</b> Formation <b>DALO</b> Niveau I Le 16 et 17 juin 9h30 – 16h	<b>Juillet</b> Formation <b>DAHO</b> Niveau I Le 4 Juillet 9h30 – 17h	Aout
<b>Septembre</b> Formation <b>DALO</b> Niveau II Le 16 septembre 9h30 – 17h	<b>Octobre</b> Formation <b>DAHO</b> Niveau II Le 14 octobre 9h30 – 17h	Novembre	Décembre

*Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être modifiées. Elles n'engagent en rien l'Association DALO tant que le service Formation ne vous les aura pas confirmées.*





***Association DALO (Droit au logement opposable)***

***MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris***

***formation@assodalo.org***

***SIRET n° 813 824 422 00022***

***Activité de formation déclarée sous le numéro 11755860875***

***<http://droitaulogementopposable.org>***